

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine  
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## Corée

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		CORÉE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> – 2012	<b>100 150</b>	<b>549 190*</b>
Population	millions d'habitants – 2012/13	<b>50,2</b> (+0,4%)	<b>65,6</b> (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	<b>0,891</b> (15 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>0,884</b> (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	<b>983</b> (14 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>2 114</b> (5 <sup>e</sup> rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	<b>+3</b>	<b>+0,3</b>
PIB / habitant	€ – 2013	<b>19 566</b>	<b>32 233</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2013**	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
Surface arable	Mha – 2012	<b>1,5</b>	<b>18,3</b>
Terres agricoles	Mha – 2012	<b>1,8</b>	<b>28,8</b>
Surface forestière	Mha – 2012	<b>6,2</b>	<b>16,1</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	<b>+49,7</b>	<b>-31,3</b>
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2014	Exportations : <b>5 900</b> (dont 87% IAA)***	Exportations : <b>57 200</b> (dont 74% IAA)
		Variation 2013/14 (en €)**** : +12,4%	Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : <b>23 000</b> (dont 66% IAA)	Importations : <b>48 100</b> (dont 73% IAA)
		Variation 2013/14 (en €) : +16,1%	Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2014	<b>Solde : -17 100</b> <i>Source douanes Corée</i>	<b>Solde : +9 100</b> <i>Source douanes France</i>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2014	C vers F : <b>32</b> (dont 95% IAA) Variation 2013/14 : +28,7% <i>Source douanes France</i>	F vers C : <b>312</b> (dont 92% IAA) Variation 2013/14 : +1,7% <i>Source douanes France</i>
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		<b>0,1%</b> des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 80 <sup>e</sup>	<b>1,5%</b> des importations de C Rang parmi les fournisseurs de C : 17 <sup>e</sup>
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		<b>0,5%</b> des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 29 <sup>e</sup> <i>Source douanes France</i>	Rang parmi les clients de C : > 20 <sup>e</sup> <i>Source douanes Corée</i>

\*549 190 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

\*\*\* Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

\*\*\*\* Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9% entre 2013 et 2014.

## Ce qu'il faut retenir

✚ La République de Corée est auto-suffisante à moins de 30 %, parmi les premiers importateurs nets de produits agricoles et fortement dépendante de ses importations agroalimentaires, principalement en provenance des États-Unis et de Chine.

✚ La population agricole est plus nombreuse qu'en France et en Allemagne réunies, et exploite principalement de petites exploitations rizicoles fortement subventionnées ; la République de Corée a cependant conclu de nombreux accords de libre-échange bilatéraux (dont celui avec l'UE entré en vigueur en 2011) tout en préservant les intérêts de son agriculture et présente encore des exigences spécifiques à l'importation qui peuvent constituer d'importantes barrières non tarifaires.

✚ La sécurisation des approvisionnements est une préoccupation forte ayant conduit la République de Corée à diversifier ses fournisseurs et à développer ses investissements agricoles à l'étranger ; elle participe activement au G20 agricole, notamment sur les thèmes de la sécurité alimentaire et la réduction de la volatilité des prix.

✚ La République de Corée, avec des consommateurs sensibles à la sécurité sanitaire et aux bienfaits nutritionnels des aliments et dont le pouvoir d'achat se développe, est un marché en évolution avec des opportunités à saisir pour les exportations agroalimentaires françaises.

## Production agricole

La République de Corée (ou Corée du Sud) est un territoire montagneux située au sud de la péninsule coréenne, à l'extrémité orientale de l'Asie. Elle dispose d'un climat tempéré de type continental avec d'importantes variations saisonnières : les étés sont chauds et humides et les hivers froids et secs sous l'influence des vents sibériens. Le territoire national est occupé à 65,7 % par la forêt, tandis que les terres agricoles représentent 19,4 % du territoire. Par ailleurs, la Corée du Sud dispose de 6 098 km de côtes.

En 2014, la **population agricole coréenne** s'élève à 2,75 Mhab, travaillant dans 1,1 million d'exploitations agricoles, et représente 5,4 % de la population coréenne totale. Cette population agricole est en diminution et marquée par une pyramide des âges inversée, 50 % ayant plus de 60 ans (âge légal de la retraite).

Les **exploitations agricoles coréennes** sont caractérisées par leur petite taille. En 2014, 65 % des exploitations font encore moins de 1 ha et 1 % des exploitations seulement disposent d'une superficie de plus de 10 ha. Les politiques mises en œuvre depuis les années 60, en lien avec la démographie agricole vieillissante, ont permis un remembrement progressif mais la taille moyenne des exploitations reste faible.

La **production agricole** est marquée par le rôle central et historique de la riziculture qui occupe encore 55 % de la SAU en 2014. Le nombre d'exploitations rizicoles est en déclin régulier depuis plusieurs décennies (42 % des exploitations agricoles en 2014 contre 70 % en 1990) et les agriculteurs réorientent leur activité notamment vers la production de fruits et légumes (38,5 % en 2014 contre 16 % en 1990). Des efforts ont également été réalisés depuis le début des années 2000 pour le développement d'une production plus respectueuse de l'environnement.

La Corée du sud est **autosuffisante en riz** (4,2 Mt de riz produites en 2014), y compris pour le riz destiné à l'industrie (par exemple pour la production d'alcools traditionnels tels que le *magkeoli*) ou à l'aide alimentaire pour la Corée du Nord. Les rendements augmentent mais la production annuelle diminue, accompagnant l'« occidentalisation » des habitudes alimentaires coréennes marquées par une diminution de la consommation annuelle de riz de 120 à 65 kg/personne entre 1990 et 2014. En revanche, l'autosuffisance de la Corée du sud est loin d'être atteinte pour les autres grandes cultures (dont certaines destinées à l'alimentation animale) : orge (40 %), soja (10 %), maïs (moins de 1 %) et blé (moins de 0,5 %).

Les filières **d'élevage** se sont développées, notamment par des phénomènes de concentration des exploitations, jusque dans les années 2000 pour accompagner l'augmentation de la consommation des produits d'origine animale. La production s'est stabilisée tandis que la consommation a continué d'augmenter. En 2013, les productions en valeur de l'élevage coréen sont constituées de 35 % de viandes de porc, 25 % de viande de bœuf, 15 % de viande de volaille, 14 % de produits laitiers et 11 % d'ovoproduits. À l'exception des ovoproduits, **l'autosuffisance en produits animaux** n'est pas atteinte : 75 % pour les viandes de porc, 48 % pour les viandes bovines, 78 % pour les viandes de volaille et 61 % pour les produits laitiers. L'élevage coréen a été régulièrement affecté par des **crises sanitaires** au cours des dernières décennies : ESB, influenza aviaire, fièvre aphteuse notamment.

La **production de fruits et légumes** représente 31 % de la valeur de la production agricole coréenne totale en 2013. Les surfaces cultivées en légumes diminuent depuis les années 2000 en raison notamment de la concurrence chinoise. Certaines productions spécifiques se développent (champignons, ginseng, thé et produits d'horticulture) tandis que les productions traditionnelles de légumes (choux chinois, radis blanc, piment, ail) sont progressivement remplacées par des productions nouvelles. Les superficies plantées en vergers diminuent mais la production augmente avec de meilleurs rendements ; la Corée du Sud produit en particulier des

mandarines, pommes, poires, raisins de table et des pêches. La Corée du Sud présente un **taux d'autosuffisance inférieur à 30% en base calorique**. La production de riz diminue et l'évolution des habitudes alimentaires en Corée du sud ont conduit à développer l'élevage, fortement dépendant des importations d'alimentation pour le bétail.

Enfin, la **production sylvicole** coréenne s'élève à 3,5 Mm<sup>3</sup> de grumes mais la Corée du sud est actuellement fortement dépendante des importations de bois avec un taux d'autosuffisance de 30%. La forêt coréenne (1/3 de conifères, 1/3 de feuillus et 1/3 tiers de forêts mixtes) est détenue à 68% par des propriétaires privés et arrivera à maturité prochainement.

## Politique agricole

La Corée du Sud, officiellement encore en guerre avec la Corée du Nord et avec des différends territoriaux avec le Japon et la Chine, se caractérise par une économie « insulaire ». Les régimes autoritaires mis en place après 1953 ont choisi la voie de l'industrialisation en faisant de la Corée du Sud un « atelier du monde », tout en défendant son autosuffisance pour le riz comme dernier rempart contre un exode rural massif (taux d'urbanisation supérieur à 80% en 2014). Simultanément, l'investissement des familles coréennes pour l'éducation de leurs enfants a été un des facteurs majeurs du « miracle coréen ».

Ce modèle a démontré son efficacité, hissant le PIB de la Corée du Sud au 13<sup>e</sup> ou 15<sup>e</sup> rang mondial selon les années, tout en maintenant un grand nombre d'agriculteurs sur des structures agricoles intensives. **Le protectionnisme agricole a été le trait dominant de la politique agricole coréenne, mais ce modèle montre aujourd'hui des limites structurelles** : vieillissement et paupérisation de la population agricole et rurale ; sensibilité aux coûts des intrants et aux effets de leur emploi intensif sur l'environnement ; apparition d'un secteur croissant d'agriculture à temps partiel (47% des exploitations en 2014) ; faible compétitivité du secteur ; coûts budgétaires élevés des soutiens à l'agriculture (estimation du soutien aux producteurs évalué à 12,6 Md€ soit 17,5 Md\$<sup>1</sup> en 2009). L'agriculture coréenne bénéficie en effet d'un **soutien public parmi les plus élevés de l'OCDE**, superposant des mesures historiques de soutien aux prix du marché auxquelles s'est ajouté récemment un système d'aides directes. La forte dépendance aux importations, l'intégration économique régionale et le déclin du secteur agricole permettent progressivement d'envisager une évolution de l'agriculture en Corée du Sud. Ainsi le marché du riz a été ouvert à la concurrence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais le niveau de protection et de soutien à l'agriculture coréenne devrait encore rester élevé.

**Le ministère de l'agriculture**, en étroite relation avec le secteur agricole (notamment la puissante *National Agricultural Cooperative Federation Nonghyup* qui fédère au niveau national un millier de coopératives et 15 millions de membres dont

2,5 millions d'agriculteurs) a mis en place un plan triennal décliné en 5 plans d'actions pour augmenter et diversifier le revenu des agriculteurs :

- **« 6<sup>e</sup> industrie »** (concept qui consiste à augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles, notamment par la transformation et le développement des circuits courts) ;
- **Remembrement et modernisation des installations agricoles** ;
- **Formation des agriculteurs** ;
- **Développement des exportations** ;
- **Création de *Happy farm villages*** (promotion de l'installation des jeunes et de l'aménagement rural, y compris par le tourisme).

Le développement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement (*eco-friendly farming*) ainsi que le développement d'une industrie agroalimentaire innovante, avec notamment le lancement en 2008 du *cluster* agroalimentaire Foodpolis (ou *Korea National Food Cluster*), sont également accompagnés par le ministère de l'agriculture.

**La sécurité alimentaire constitue une priorité stratégique pour la Corée du Sud**. Fortement dépendante des importations, elle souhaite **sécuriser ses approvisionnements** en diversifiant ses sources et en investissant dans le secteur agricole à l'étranger. Malgré l'échec en 2008 du projet de bail emphytéotique de Daewo-Logistic à Madagascar (ayant conduit à la définition des principes d'investissements responsables pour l'agriculture), la Corée est restée active en matière d'investissements agricoles notamment en Asie du Sud-Est et en Russie (Région de Vladivostok, Sibérie). Elle souhaite par ailleurs augmenter son taux d'autosuffisance à 30%.

**La sécurité sanitaire des aliments constitue une seconde préoccupation importante en Corée du Sud**, qui fait face régulièrement à des crises sanitaires (épidémies, importation et distribution d'aliments contaminés, etc.). La Présidente Mme Geun-Hye Park (fille de l'ancien dirigeant M. Chung-Hee Park) élue en 2012 a ainsi réorganisé le gouvernement en créant un ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (MFDS) chargé de conduire les réformes réglementaires nécessaires à l'harmonisation de la législation coréenne avec les normes internationales et de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs coréens.

La Corée du Sud s'est **engagée activement sur les sujets relatifs au changement climatique** avec notamment à partir de 2009 une politique de réduction des émissions de GES et de promotion de la croissance verte qui a abouti à la mise en place d'un marché carbone entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Aujourd'hui cependant, la priorité de la Présidente Park est de relever les défis de l'économie coréenne, dominée par l'industrie d'exportation et marquée par une population vieillissante, notamment en stimulant la demande du marché intérieur.

<sup>1</sup> Le taux de change 2009 (moyenne annuelle) EUR/USD est de 0,7191 (source : OANDA)

## Échanges commerciaux

La Corée du sud figure parmi les premiers **importateurs nets mondiaux de produits agroalimentaires, avec un déficit de 17,1 Md€** en 2014.

Les importations agroalimentaires s'élèvent à 23 Md€ et représentent 5% du total des importations coréennes, principalement en provenance **des États-Unis (26%) et de République Populaire de Chine (14%)**. La Corée du sud importe essentiellement des céréales (15%), produits de la pêche (13%), viandes (12%), ainsi que résidus de l'industrie agroalimentaire et alimentation animale (9%). L'ensemble des importations agroalimentaires est en hausse au cours des dernières années.

Les **importations de céréales** proviennent en 2014 principalement des États-Unis, et dans une moindre mesure d'Australie, Brésil et d'Ukraine; il s'agit surtout de maïs destiné à l'alimentation du bétail et de blé. Les importations de **viandes** (bœuf et porc) proviennent principalement des États-Unis et d'Australie, tandis que les importations de **produits de la pêche** proviennent de République Populaire de Chine, Russie et du Vietnam.

Les **exportations agroalimentaires s'élèvent à 5,9 Md€** en 2014 (1,3% du total des exportations coréennes) et sont destinées principalement à ses voisins géographiques: Japon (27%) et la République Populaire de Chine (15%). La Corée du sud exporte essentiellement des produits de la pêche (20%), préparations alimentaires diverses (15%), préparations à base de céréales (farines, pâtes, pain etc.) (12%) et les alcools (11%).

**La France est le 17<sup>e</sup> fournisseur agroalimentaire de la Corée du Sud** (2<sup>e</sup> État membre de l'UE derrière l'Allemagne). **Les importations agroalimentaires coréennes en provenance de France s'élèvent à 312 M€** en 2014, en diminution de 13% par rapport à 2013. Cette diminution s'explique par l'arrêt d'importations ponctuelles massives de maïs français, probablement liées à la baisse de la production américaine consécutive aux épisodes de sécheresse. Par ailleurs, les importations agroalimentaires de produits français progressent dans les principaux secteurs : boissons (+8%), produits laitiers (+37%), viandes et abats (+46%) et préparations alimentaires diverses (+15%).

*Remarque : des différences significatives existent entre les données sur les exportations françaises à destination de la Corée du Sud issues des douanes françaises et les données sur les importations coréennes en provenance de France issues de douanes coréennes. Ainsi, le montant 2013 des exportations françaises vers la Corée du Sud diffère de 60 M€ selon les sources, ce qui explique une différence de variation 2013/2014.*

Les importations de **boissons françaises (19%) sont tirées par les vins** qui progressent depuis 2010 et atteignent 45,8 M€ en 2014. La France doit faire face à la concurrence mais reste le premier fournisseur de vins de la Corée du Sud avec 31% de parts de marché en 2014, devant le Chili (21%),

l'Italie (17%), les États-Unis (12%) et l'Espagne (8%). La Corée du Sud importe également de France des eaux minérales et des spiritueux (ainsi que des bières en 2014).

Les importations de **produits laitiers français (17%) sont tirées par les spécialités fromagères** qui ont doublé depuis 2010 et atteignent 25,4 M€ en 2014. La France est le 3<sup>e</sup> fournisseur de fromages de la Corée du Sud avec seulement 6% de parts de marché, sur un marché coréen des fromages importés fortement dominé par les États-Unis (61%) et la Nouvelle-Zélande (10%).

Les importations de **viandes et abats français (11%), principalement de porc**, ont chuté en 2012 et 2013, suivant la tendance générale des importations coréennes de viandes et abats. En 2014, les importations françaises sont reparties à la hausse et atteignent 38,5 M€. La France est le 10<sup>e</sup> fournisseur de la Corée du Sud (4<sup>e</sup> fournisseur européen derrière l'Allemagne, l'Espagne, et l'Autriche). La France exporte également des viandes de volaille (0,5 M€), en particulier de canard. Les crises sanitaires survenant en Corée du sud peuvent perturber les flux d'importation de viandes.

Les importations agroalimentaires coréennes traduisent une **occidentalisation des habitudes alimentaires**, en lien avec l'augmentation du niveau de vie de la population coréenne. Par ailleurs, la conclusion **d'accords de libre-échange**, la volonté de **diversification des sources d'approvisionnement** et les **préoccupations ou contraintes sanitaires** font également évoluer les échanges.

Diverses entreprises agroalimentaires françaises sont présentes en Corée du Sud (site de production, boutiques de distribution, bureau de représentation) : Moët-Hennessy, Pernod-Ricard, Maxxium, Castel, Danone, Bel, la Brioche Dorée, Royal Canin, Roquette, le Cordon Bleu, etc.

## Accords internationaux

La Corée du Sud est **membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995**. Préoccupée par la préservation des intérêts de ses riziculteurs, la Corée du Sud a bénéficié d'un traitement spécial sur le riz l'autorisant à augmenter progressivement de 1% par an depuis 1995 son *Minimum Market Acces* (MMA) dont les droits sont à 5%. Ce traitement spécial s'est prolongé jusqu'en 2014, les importations de riz représentant alors 408 000 tonnes. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, **la Corée a décidé d'ouvrir son marché du riz à la concurrence** en imposant toutefois des droits de douanes de 513%. À l'exception notable du riz, 125 produits agricoles supportent des droits supérieurs à 100%, qui peuvent atteindre 887% pour les fruits et légumes.

Parallèlement, la Corée est l'un des premiers pays de l'OCDE, dont elle est membre depuis 1996, à s'être engagé à dans un **agenda très actif de négociations commerciales bilatérales et régionales** (en moyenne lancement de 2 nouvelles négociations par an depuis 2004). Celles-ci ont abouti à la conclusion et l'entrée en vigueur de 11 ac-

cords de libre échanges : Chili (2004), Singapour et AELE (2006), ASEAN (2009), Inde (2010), UE et Pérou (2011), États-Unis – KORUS (2012), Turquie (2013), Australie (2014) Canada (2015). Des accords ont également été conclus avec la Colombie (2013) et la Chine (2015) mais ne sont pas encore en vigueur. Par ailleurs, la Corée participe à d'autres négociations bilatérales et régionales en cours : Indonésie, trilatérales Chine-Japon-Corée, RCEP (ASEAN+6), TPP, Amérique centrale. Enfin, certaines négociations au point mort pourraient être relancées (Japon, Mexique, CCG) et de nouvelles négociations initiées (MERCOSUR, Israël, Malaisie). **Les accords de libre-échange signés à ce jour par la Corée du Sud couvrent 55,5 % de ses échanges commerciaux.** Cette stratégie d'accords économiques vise à assurer à la Corée du Sud des débouchés et sécuriser son accès aux matières premières, son économie étant largement dépendante des échanges internationaux ; cette intégration commerciale a permis également d'accélérer les réformes structurelles et de renforcer la compétitivité du pays en modernisant son économie.

**L'ALE UE-Corée est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.** Outre le démantèlement tarifaire pour les produits agroalimentaires (98,1% des lignes tarifaires couvrant 99,5% des importations coréennes, sur 10 ans), cet accord a permis également la reconnaissance et la protection **d'indications géographiques** européennes. L'accord prévoit également une enceinte de discussion afin d'envisager une évolution des normes et réglementations sanitaires coréennes et la suppression des barrières non-tarifaires, notamment dans le domaine sanitaire et phytosanitaire. L'accord est globalement sous-utilisé par les exportateurs européens mais a bénéficié aux échanges entre l'UE et la Corée, en particulier les produits agroalimentaires.

La Corée est membre des **six organisations régionales de pêche (CICTA, CTOI, CIATT, WCFPC, CCAMLR, SPRFMO)** intervenant notamment sur le contrôle de la pêche thonière. La Corée du Sud est opposée à l'interdiction des transbordements en mer proposée par l'Union européenne en vue d'un meilleur contrôle des prises.

Par ailleurs, la Corée du Sud participe activement aux **réunions ministérielles agricoles dans le cadre du G20** et s'investit sur les sujets de la volatilité du prix des matières premières, de la sécurité alimentaire ainsi que les questions environnementales. Elle est membre d'APTERR (*ASEAN Plus Three Emergency Rice Reserve*) qu'elle finance et approvisionne en riz. Elle contribue également au budget de la **FAO** et de l'**OIE** et accueille régulièrement des conférences mondiales d'organisations internationales (par exemple 7<sup>e</sup> forum mondial de l'eau en avril 2015). **L'agence coréenne de coopération internationale (KOICA)** finance et coordonne des programmes de développement agricole (9% des dépenses de la KOICA), principalement en Asie (54%) et en Afrique (35%).

## Relations bilatérales

Depuis 2005, des délégations coréennes ont été accueillies en France sur des sujets agricoles et les ministères de l'agriculture ont convenus de renforcer le dialogue institutionnel, en particulier sur les indications géographiques et la sécurité sanitaire de l'alimentation. **Un accord bilatéral a été signé le 11 novembre 2007.** Les autorités françaises et coréennes se rencontrent régulièrement, en particulier sur les sujets SPS pour l'accès au marché coréen (levée de l'embargo sur les viandes bovines françaises, conditions d'agrément des établissements exportateurs, suppression de l'exigence born and raised, suppression de la preclearance dans le domaine phytosanitaire, autorisation des fromages au lait cru, etc.).

L'INRA, l'ANSES, l'IFCE, VITAGORA, ainsi que des établissements d'enseignement agricole ont des contacts en Corée et *AT (Korea Agro-Fisheries Trade Corporation, affiliée à Nonghyup)* a ouvert un bureau à Paris en novembre 2013.

Plusieurs visites de ministres français ont eu lieu récemment, dont celle du ministre délégué à l'agroalimentaire français en octobre 2013, et la Présidente coréenne, Mme Geun-Hye Park, s'est rendue en France en novembre 2013. L'année croisée France-Corée se tiendra en France de septembre 2015 à juillet 2016 et sera suivi en Corée du Sud de mars à décembre 2016 ; les deux pays fêteront en 2016 le 130<sup>e</sup> anniversaire de leurs relations diplomatiques.

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et coréennes citées par Business France 2013 et 2014, FAO, INSEE, MAAF, ministères coréens, Ambassade de France au Japon, Ambassade de France en République de Corée.



**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à [patrice.delarens@agriculture.gouv.fr](mailto:patrice.delarens@agriculture.gouv.fr).**

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

**Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP**

FL\_180615\_02